

« Accéder à ses droits plus facilement »

Atelier n°1 du 13 février 2020

RÈGLES DU JEU D'UNE RÉUNION DE

partage

On commence et on termine à l'heure

Une conversation à la fois

On respecte celui qui parle

L'opinion de chacun compte

WWW.WORKLAB.FR

WORKLAB

<p>On arrête</p>	<p>Centralisation des services, cloisonnement des missions,</p> <p>Multiplication des acteurs dans l'accompagnement</p> <p>Délais, lourdeur administrative</p> <p>Dématérialisation des demandes, des services</p> <p>De croire que rien ne peut changer</p> <p>Les notifications non appliquées (faute de place ou AVS par exemple)</p>
<p>On continue</p>	<p>Aide apportée par AS face à la complexité des démarches et dossiers. Echanges entre professionnels et usagers/familles.</p> <p>Services d'accompagnement : école, insertion, habitat</p> <p>Prise en compte de l'entourage, de la famille, du lieu de vie dans le projet de la personne ; de l'évaluation de ses besoins, etc.</p> <p>Allongement des droits, allongement de la validité des accords MDPH (10 ans min.)</p> <p>Information, communication, formation</p> <p>Démarche « La Mayenne, territoire 100% inclusif »</p> <p>Evaluation globale au-delà des cases cochées</p> <p>Portes ouvertes MDA</p> <p>Professionnalisation des AESH</p>
<p>On tente</p>	<p>Réunions d'information régulières expliquant les droits, etc. Forums, expositions, temps de rassemblement, d'échanges. Analyse de pratique entre professionnels, aidants, usagers. Lieux ressources pour aider, accompagner, notamment sur le volet numérique</p> <p>Mobilité des services sur le territoire, permanences, bus itinérant, équipe mobile</p> <p>Renouvellement MDA plutôt par rencontre physique que sur dossier. Moins de gestion administrative, plus de soutien. Priorisation des dossiers en fonction des besoins (délais trop longs : entre dépôt du dossier et son étude, la situation a évolué et les nouveaux éléments ne sont donc pas pris en compte)</p> <p>Référent unique de parcours pour la personne, passage de l'enfance à l'âge adulte</p> <p>Davantage de liens entre administrations (Education, nationale, etc.)</p>

On tente	<p>Formation des professionnels de santé notamment pour une meilleure orientation des personnes vers les bons services et informations. Médecins sont souvent en 1^{ère} ligne mais n'ont pas forcément la connaissance des types de handicap pour poser un diagnostic, ni de l'existant pour mieux conseiller et orienter.</p> <p>Renouvellement d'office des droits si pas de changement majeur</p> <p>Formation et sensibilisation des médecins, enseignants, etc. aux ressources handicap</p> <p>Pôle médical spécialisé handicap pour procéder à l'évaluation médicale de la situation</p> <p>Plateforme de toutes les associations du handicap, experts, etc.</p> <p>Plateforme numérique (type DSN) pour que toutes les administrations piochent les infos nécessaires. Ex : « Dites-le nous une fois »</p> <p>Faciliter la continuité de parcours des 16-20 ans</p> <p>Création d'1 carte vitale du handicap avec toutes les données de la personne</p>
-----------------	---

Propositions de sujets par sous-groupe :

Groupe A :

- Accompagnement adapté et centré sur les besoins, par des experts
Expertise nécessaire pour faire face à l'ensemble des situations individuelles
Accès aux droits : méconnaissance des droits et complexité d'accès
Attention particulière lors des périodes de transition (16-25 ans ou fin d'activité pro)
- Liens à renforcer entre les administrations
Eviter ainsi le découragement, le parcours du combattant
- Représentation des personnes en situation de handicap dans tous les groupes de travail politiques publiques
Présence systématique

Groupe B :

- Accompagner les démarches numériques :
Former aux démarches administratives dès l'école et à tout âge pour lutter contre l'illectronisme.
Accompagner par un accueil humain, pas de numérique obligatoire

- Faciliter l'accès aux infos et aux droits
Développer la pair-aidance
Développer le FALC, gros caractères
Outil départemental des dispositifs, aides, structures. Plateforme style HANDISSIMO
Former au Handicap, les personnes à l'accueil des administrations et des hôpitaux
- Mutualiser les démarches et recueil de renseignements administratifs (CAF, CPAM, MDA)
Eviter ainsi de redonner sans cesse les mêmes éléments

Groupe C :

- Contentieux et aide juridique
Vers qui se tourner en cas de litige
Accompagner les démarches du début à la fin
- Améliorer la coordination autour de la situation d'une personne
1 ou des référents uniques, sur le long terme
- Simplifier les démarches
Site internet départemental dédié H
Formulaires différents pour enfant et adulte
Renouvellement automatique des droits si pas de changement
Pôle médical dédié à l'évaluation médicale

Groupe D :

- Accompagnement par un référent de parcours
Qu'il soit professionnel ou familial, à même de mieux coordonner
Favoriser la pair-aidance
- Numérique
Service d'aide et d'accompagnement car pb d'accès
- Révision des missions de la MDA et des administrations
Rencontrer la personne plutôt qu'évaluer sa situation à travers un dossier

➤ **Axes à prioriser lors du 2nd atelier pour élaborer les plans d'actions.**

Les sujets n'ont pas été priorisés lors de l'atelier n°1, ils le seront par le groupe au début de l'atelier n°2.